

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 OCTOBRE 2024

Le 17 octobre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 24 octobre 2024 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphane DELAVY, Jean-François BONIN, Séverine BRUN et Coralie GRABIT excusés. Stéphane DELAVY a donné procuration à Malika BOUMIR, Jean-François BONIN a donné procuration à Christiane TIVEDDU, Séverine BRUN a donné procuration à Stéphanie CHEVRY et Coralie GRABIT a donné procuration à Florian MALARD.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Le Maire a demandé à modifier l'ordre du jour (suppression de 3 points) ce que le conseil a approuvé à 14 voix.

Après avoir adopté à 14 voix le compte-rendu de la séance précédente, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

Georges CHARVET arrive en cours de séance à 18 H 50.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CCPA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'inscription budgétaire pour la réalisation des travaux de réhabilitation de locaux commerciaux pour l'ouverture d'une épicerie et d'un restaurant. Lors du vote du budget, le conseil avait également décidé de solliciter la subvention liée au fonds de concours généralistes institué par le Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Pour rappel, le montant alloué pour la commune de Tenay est de 120 572€ pour 2024/2026.

Ainsi Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la CCPA pour un montant de 31 200 € pour les travaux, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (HT)	En €	Recettes / subventions	En €
Placo/Peinture	29 898.97 €	Etat – <i>Citer le dispositif</i>	0
Plomberie	18 924.24 €	Région - <i>Citer le dispositif</i>	0
Menuiserie	3 657.97 €	Département - <i>Citer le dispositif</i>	0
Electricité	4 661.20 €	Autres – (<i>énumérer</i>)	0
Carrelage	5 258.47 €	CCPA – Fonds de concours généraliste	31 200.42 €
		Autofinancement de la Commune	31 200.43 €
Montant total des dépenses	62 400.85 €	Montant total des recettes	62 400.85 €

Le conseil approuve à l'unanimité la sollicitation de la CCPA dans le cadre du fonds de concours pour ce projet.

DURÉES D'AMORTISSEMENTS DU BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la demande du trésorier public, il convient de revoir les durées d'amortissements du budget général suite au changement de nomenclature en 2024.

En effet, les subventions d'équipement versées sont qualifiées d'immobilisations incorporelles et imputées en section d'investissement au sein d'un compte d'immobilisation spécifique (204) et peuvent être amorties sur différentes durées.

Sur les conseils du trésorier public, Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

- Le compte 2041482 Autres communes – bâtiments et installations sur une durée de 15 ans
- Le compte 20422 – Subventions aux personnes de droit privé – bâtiments et installations sur une durée de 5 ans
- Le compte 2041512 – GFP de rattachement – bâtiments et installations sur une durée de 15 ans
- Le compte 204182 – Organismes publics divers – bâtiments et installations sur une durée de 15 ans
- Le compte 204411 – Subventions d'équipement en nature – organismes publics – biens mobiliers et études sur une durée de 5 ans
- Le compte 204412 – Subventions d'équipement en nature – organismes publics – bâtiments et installations sur une durée de 15 ans

Le conseil valide à l'unanimité les durées d'amortissements des subventions d'équipement versées aux comptes 204 du budget général citées ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire explique d'une décision modificative doit être prise sur le budget général :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
2138 Opération 241	Autres constructions - Fresques	+ 16 200.00€			
231 Opération 258	Immo corporelles en cours – Changement chaudière école primaire				- 16 200.00€
	TOTAL	+ 16 200.00€			- 16 200.00€

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative.

MODIFICATION DE STATUTS DU SIEA

Monsieur le Maire indique au conseil la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet actuellement l'article 2.7 des statuts.

En effet, avec les statuts actuels le SIEA n'a pas de pouvoir pour la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

La commune peut confier au SIEA, la réalisation en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités. Une participation financière sera demandée à la commune pour effectuer ces prestations, elle comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires.

Le conseil valide à l'unanimité la modification des statuts du SIEA.

PRESTATION DE SERVICE POUR LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDRIVE) PAR LE SIEA

Monsieur le Maire reprend les différents débats lors des précédents conseils municipaux pour concernant l'installation de bornes de recharges pour voitures électriques sur la commune.

Il demande à ce que le projet avance, et notamment que Christian SAVOI 1^{er} Adjoint relance le SIEA afin d'avoir des éléments plus concrets afin de pouvoir se décider sur le projet.

Le SIEA propose dans un premier temps le lancement d'un SDRIVE pour les communes souhaitant y participer moyennant une participation financière forfaitaire de 45€ HT.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de la convention de prestation de service pour la réalisation du SDRIVE par le SIEA.

Monsieur le Maire en profite pour signaler à l'ensemble des élus avoir relancé le SIEA sur 2 sujets :

- L'éclairage du passage piéton installé en gare cette année à la demande de la commune qui n'est pas du tout satisfaisant. Il informe que la facture est toujours en attente de règlement tant que le SIEA ne répondra pas aux attentes initiales formulées par la commune.
- Les différents tourets laissés à l'abandon par l'entreprise ayant réalisée l'installation de la fibre sur la commune entre l'entreprise PERSICO et le parking Barmoz depuis maintenant plus de 2 ans.

Il tient à rappeler également, que toute la commune est équipée pour l'installation de la fibre, seul le hameau du Chanay reste sans possibilité d'installation mais qu'il va falloir y songer assez rapidement. Si l'installation des câbles enterrés reste une solution hors de prix il faut envisager de partir sur les câbles aériens même si cette solution n'est pas la plus idéale.

CONVENTION

Stéphanie AMOURIQ Adjointe aux affaires scolaires, indique avoir participé à une réunion avec le CSCA concernant essentiellement la garderie du soir.

En effet, il y a en moyenne entre 25 et 30 élèves sur ce temps périscolaire.

L'agent communal part à 16H45 il reste généralement encore une bonne 20aines d'élèves (maternelles et primaires) pour un seul animateur. Cela représente un nombre d'élèves trop important.

Il est nécessaire de trouver une solution afin de pouvoir avoir le nombre d'encadrants suffisant pour le nombre d'élèves présents.

Il a été proposé de supprimer la présence d'un animateur sur le temps méridien de cantine puisqu'actuellement il y a la présence d'un agent communal, de 2 animateurs du CSCA en aide aux élèves et un agent communal assurant le service des repas pour une moyenne de 30 à 35 élèves (élèves de l'UEEA non inclut puisqu'ils ont leurs propres éducateurs).

Ainsi l'animateur du midi est donc présent sur le service de garderie du soir afin d'être au minimum toujours 2 animateurs.

Cette modification implique le changement de la convention.

Après ces explications, le conseil valide à l'unanimité la signature de la convention pour un effet dès la rentrée des vacances de la Toussaint.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Formation PSC1

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu une proposition de formation PSC1 de la part du Chef de centre du CIS de l'Albarine. La formation aura lieu le samedi 16 novembre à la caserne de pompiers de l'Albarine. Il informe avoir réservé 2 places pour la commune de Tenay et souhaite connaître les personnes intéressées par cette formation.

Coralie GRABIT absente, avait précédemment informée être volontaire.
Malika BOUMIR et Florian MALARD le sont également.

Gaël ALLAIN souhaite également demander à Séverine BRUN absente étant élue mais également Présidente d'une association.

Ce type de formation est amené à être reprogrammé et potentiellement à l'ouvrir aux Présidents d'associations et administrés de la commune.

Frédéric DERREUMAUX demande s'il est possible de prévoir des sessions les dimanches.

Une demande sera faite auprès du Chef de Centre du CIS et la réponse sera apportée à l'ensemble du conseil municipal.

Gaël ALLAIN rappelle les derniers évènements survenus à Givors dans la Loire et indique que cette commune a déclenché son Plan Communal de Sauvegarde suite aux inondations.

Il rappelle l'importance de bien se préparer à ces différents évènements qui seront de plus en plus nombreux.

La commune se rappelle encore de l'épisode de grêle du 12 juillet.

Il tient à rappeler aux détenteurs de talkies walkies qu'ils doivent tous être branchés sur les bases, allumés et sur le canal 5. Des tests seront effectués aléatoirement à différentes heures de la journée et début de soirée.

Il indique également qu'il a relancé la Préfecture suite à l'exercice sur table réalisé en fin d'année dernière, pour réaliser un nouvel exercice ou être volontaire pour des tests d'organisations ou autre de leur part.

Il faut apporter une grande vigilance aux différentes crues, inondations, glissement de terrains.

Florian MALARD informe que ce sont des évènements qui seront de plus en plus fréquents et intenses. En effet, plus l'air est chaud plus il contient de l'humidité et cela déclenche des pluies de fortes intensités.

Lorsqu'il y a des alertes orange envoyées par la Préfecture, il agit en amont et prend contact avec le technicien de Véolia pour demander le changement de source concernant l'alimentation en eau potable.

Mais il pose la question, en cas d'alerte rouge qu'est-il possible de prévoir en amont. Il faut savoir donner les bonnes indications et directives en amont, avec un déclenchement et alerte des administrés par système d'alarme ou autre.

Pierre Persico propose peut-être un nettoyage des berges de l'Albarine des différents arbres qui peuvent bloquer et faire barrage au niveau du pont.

Carlos PARDO indique qu'en cas d'inondation, du centre il faut oublier un repli à la salle des fêtes qui sera probablement inondée.

Gaël ALLAIN dit qu'effectivement il faut prévoir des points de rassemblements essentiellement pour les personnes habitants dans le centre. Et donc ces rassemblements doivent être sur des points hauts donc sur le Hameau de plomb ou bien au Courtioux.

La stratégie prioritaire à diffuser et qu'en cas d'alerte rouge les administrés doivent monter à l'étage supérieur de leur habitation.

Stéphanie AMOURIQ propose de diffuser les informations sur le petit bulletin une à deux fois par an.

Gaël ALLAIN demande à ce qu'un groupe de travail se forme afin d'avoir un travail collectif sur le message à diffuser en cas d'alerte ; des tests des moyens d'alerte...

Carlos PARDO propose de faire des essais d'alerte de sirène au moins 3 fois par an ; un référencement des rez-de-chaussée est également à prévoir et l'aménagement du Poste de Commandement Communal situé au Courtioux.

La fiche d'information avec les Numéros de téléphones utiles doit être mise à jour et le Plan Communal de Sauvegarde à remettre à l'ensemble des élus en version papier et mail.

➤ Tarifs communaux

Gaël ALLAIN indique que suite au conseil d'administration dernièrement, l'EHPAD a décidé d'augmenter la tarification de la vente du repas de cantine à 4.43€ au 1^{er} janvier 2025. Actuellement, la commune applique le tarif de 4.40€/le ticket. Il convient donc de réviser ce tarif à appliquer au 1^{er} janvier 2025.

Il faut également revoir les autres tarifs communaux notamment les concessions cimetière ; les jardins, garages...

Par exemple des garages de particuliers se louent 135€/mois sur la commune, pour rappel les garages communaux pour la plupart se louent 35 €/mois (deux garages doubles à la résidence Sallier se louent 55 €/ mois), la dernière révision de loyer date de 2020.

A la demande des élus, le secrétariat de mairie doit envoyer les différents tarifs communaux à la suite du conseil afin de pouvoir travailler en amont dessus pour le prochain conseil municipal.

➤ Facturation SPANC

Florian MALARD indique que les habitations en assainissement individuel ont reçu récemment la facture de contrôle du SPANC. Cependant il n'y a eu aucun contrôle d'effectué lié à cette facturation.

Sauf que dans la convention qui lie la commune avec le SPANC il est indiqué qu'il doit y avoir une visite de leur technicien pour un contrôle une fois tous les 4 ans.

La dernière visite date de 2020.

Il est donc anormal que les habitations en assainissement individuel ont reçu une facturation pour un service qui n'a pas eu lieu et il est important pour la commune qu'ait lieu ce contrôle puisque cela permet une mise à jour de la liste des habitations non raccordées au collectif.

Cette année, la commune a dû remplir de nouvelles données sur SISPEA concernant l'assainissement non collectif, mais le seul document de travail que la commune possède est une liste non à jour datant du dernier contrôle de 2020.

A la demande générale des élus, le secrétariat de mairie doit ainsi porter une réclamation auprès du technicien du SPANC et demander un réel contrôle de ces habitations pour 2024.

➤ Fête de Noël

Gaël ALLAIN informe que cette année le sapin sera positionné au centre de la placette Sallier. Après les différents travaux de mise en valeur avec la fresque, l'ouverture de l'épicerie/restaurant, il est important de valoriser cet espace.

Afin de pouvoir proposer aux enfants une décoration sur petits rondins de bois pour décorer le sapin, Stéphanie CHEVRY demande sur quelle parcelle communale il est possible de couper du bois pour pouvoir faire ces rondins.

Christian SAVOI lui indique qu'il faut aller en Cordaret. L'ONF a récemment travaillé sur ce secteur par l'abattage d'arbres et élagage afin de pouvoir sécuriser et dégager le chemin de randonnée. Les arbres coupés ont été laissés sur place par manque d'inaccessibilité d'un engin motorisé pour l'évacuation des troncs.

➤ **Transport marché**

Gaël ALLAIN rappelle que depuis début septembre, la commune ne propose plus le service de transport au marché le vendredi matin, puisque plus aucun agent municipal n'a le permis transport en commun et que la délégation du transport scolaire a été rendue à la Région.

Le véhicule de la commune a déjà été mis une première fois en vente aux enchères sans acheteur, et il est actuellement en vente pour la seconde fois actuellement.

Le conseil avait opté initialement pour l'achat d'un véhicule 7 à 9 places. Mais ce type de véhicule reste assez rare et trop onéreux. Et le but étant aussi de réduire le parc automobile de la commune.

Il indique avoir contacté la CCPA le service TOUCAN afin de pouvoir utiliser ce service pour la navette du marché avec un financement par la commune. La demande est formulée à ce jour, il indique ne pas avoir de retour de la CCPA.

➤ **Réunion du Sou des écoles**

Stéphanie CHEVRY indique avoir participé dernièrement à la réunion du Sou des écoles.

La Présidente du Sou des écoles va faire une demande de subvention auprès de la mairie à la hauteur de 1 200 € pour l'année 2025.

Malika BOUMIR indique que le Sou des écoles souhaite organiser cette année une chasse aux œufs au parc des Eaux-Noires le 19 avril 2025.

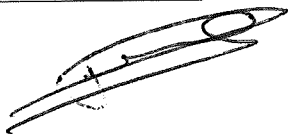
Carlos PARDO avertit que le chantier de restauration du parc par la pêche doit reprendre au printemps et par conséquent il faut que le Sou des écoles réfléchisse à un autre lieu si toutefois le chantier n'est pas terminé pour cet événement.

Malika BOUMIR se charge de faire remonter l'information.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heure quarante-cinq.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 27 novembre 2024 ,

Le secrétaire de séance,
Pierre PERSICO



Le Maire,
Gaël ALLAIN

